

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Participation de la CCPP à la
Maison de la sécurité routière
itinérante (MSRI)

Décision n° 19 02 15

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchampt, Messieurs Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul et Monsieur Georges Blanc formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Pierre Vestri par Monsieur Gérard De Zordo et Madame Alexandra Russo par Messieurs Robert Nardelli

Absents excusés : Messieurs Jean-Marc Rancurel, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance

Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 30 juillet 2018 portant sur la création d'une maison de la sécurité routière itinérante (MSRI);

Vu l'effort collectif demandés à l'ensemble des collectivités du département,

Vue la mobilisation nécessaire en matière de prévention routière et de lutte contre les comportements à risques sur les routes des Alpes-Maritimes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

-Décide de fixer la participation de la CCPP à la MSRI à 5 000 € ;

-Autorise le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux.

Nombre de conseillers en
exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Pour : 23

Contre : 6

Abstentions : 4

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRÉSIDENT
MAURICE LAVAGNA